

FICHE DE POSTE

MEDECIN/PEDIATRE EN CRECHES ET PMI

DESCRIPTIF DES STRUCTURES CONCERNEES PAR LE POSTE

Médecin de crèche

Une direction comprenant 56 agents dans les crèches dont 12 catégorie A (EJE, IDE)

accueillant 150 enfants en accueil régulier

- espace du Bon Petit Diable : crèche collective de 72/73 berceaux (petits, moyens et grands)
- Espace Germaine Poinso Chapuis : crèche de 38/40 berceaux (moyens et grands)
- Les chênes : 1 multi accueil de 13 accueils réguliers +12 occasionnels
- Une future halte-garderie de 10 places (Les Polissons)

Médecin de PMI

L'équipe comprend 1 IPDE directrice de la PMI, 1 éducatrice, 1 agent administratif, 1 auxiliaire de puériculture, 1 agent d'entretien, 1 psychologue vacataire.

MISSIONS

Secteur crèches

- Procéder aux visites d'admission des enfants de moins de 4 mois (20 par an) ou porteurs de P.A.I.(10 par an) préalable à leur acceptation en crèche
- Assurer que les conditions d'accueil permettent le bon développement des enfants.
- Veillez à l'intégration des enfants porteurs d'un handicap, d'une affection chronique et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé en assurant le suivi dans la durée.
- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel 1 à 2 fois par mois : points réguliers avec les infirmières sur les procédures, leurs besoins de formations, écoute et échange avec les professionnels et réponses à leurs interrogations
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie. Définir les protocoles d'urgence en collaboration avec les directrices d'établissement.
- Participer aux journées pédagogiques, aux réunions de parents ainsi qu'aux réunions d'équipe
- 2 ou 3 fois dans l'année point avec les responsables élu et administratifs des secteurs petite enfance pour établir des éléments de diagnostics et d'amélioration

Secteur PMI

- Contribuer à la prévention au dépistage et à l'éducation de la santé des enfants de moins de 6 ans et de leur famille
- Assurer les consultations cliniques médicales de prévention en pédiatrie ainsi que les vaccinations suivant le calendrier vaccinal en vigueur
- Effectuer le dépistage précoce des anomalies de développement de l'enfant et orienter vers les consultations spécialisées
- Conseiller, informer, orienter et délivrer aux familles des conseils médicaux en matière de prévention, santé, hygiène, alimentation et développement du nouveau-né et du jeune enfant
- Accompagner et adapter la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique en lien avec le médecin traitant ou le spécialiste en charge du suivi de l'enfant
- Contribuer à la prévention au dépistage et à l'éducation de la santé des enfants de moins de 6 ans et de leur famille
- Assurer les consultations cliniques médicales de prévention en pédiatrie ainsi que les vaccinations suivant le calendrier vaccinal en vigueur
- Effectuer le dépistage précoce des anomalies de développement de l'enfant et orienter vers les consultations spécialisées
- Conseiller, informer, orienter et délivrer aux familles des conseils médicaux en matière de prévention, santé, hygiène, alimentation et développement du nouveau-né et du jeune enfant
- Accompagner et adapter la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique en lien avec le médecin traitant ou le spécialiste en charge du suivi de l'enfant
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène général et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie en lien avec le médecin de territoire de l'ARS

PROFIL

- Médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie ou à défaut un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie.
- Travailler avec les acteurs de la santé sur le territoire (médecin de territoire, EDS et professionnels extérieur).
- Travailler en équipe avec le personnel des crèches (encadrement et personnel auprès des enfants).

CONTRAINTES ET HORAIRES

Les crèches :

elles sont agréées pour des enfants de 0 à 3 ans. Elles proposent des accueils à temps régulier, à temps partiel et occasionnel. Les heures d'ouverture sont comprises entre 7h30 et 18h30 pour les crèches et 8h30-17h pour la halte-garderie.

En moyenne 1 journée par semaine à consacrer tout au long de l'année pour les crèches avec un renforcement des présences du médecin avant l'admission des bébés qui se réalisent entre juin et septembre.

Pour la PMI :

- 3 consultations médicales avec le temps de liaison : les lundis matin, mardis matin, jeudis matin de 8h30 à 12h30 réunion d'équipe.
- En projet, une 4ème consultation d'une demi-journée à définir sauf les mercredis
- Des temps de réunion représentant 4h tous les 2 mois
- Des rencontres avec les équipes éducatives scolaires deux fois dans l'année pour chaque école

Chacune de ces deux missions s'insère dans le cadre d'un réseau professionnel bien structuré dépendant des services du Département et induit des temps de formation.

PRE-REQUIS DU CANDIDAT

- Savoir utiliser les outils informatiques bureautiques (suite office) et capacité à se former pour manier HORUS et Sesam à la PMI
- Savoir travailler avec :
 - les équipes municipales des crèches comme de la PMI et les familles en s'adaptant aux différents publics à chaque fois : capacité d'animation de réunions internes
 - d'autres réseaux de professionnels du secteur médical et paramédical dans le département : réseau DPMI, réseau enfant vulnérable, REPOP, réseau de violences conjugales et familiales...
- Avoir un sens de l'observation, une capacité d'écoute et d'empathie
- Disponible durant le temps de travail à d'autres sollicitations qui peuvent survenir
- Capacité d'autonomie et de prise de distance